



GYPSONAMAF

FICHE TECHNIQUE

Mortier-colle pour plaques de plâtre



Pour l'intérieur



En sac



Spatule crantée



Spatule métallique

Composition

GYPSONAMAF est un produit pré-mélangé composé de plâtre, farine de roche et adjuvants spécifiques qui en améliorent la maniabilité et l'adhérence.

Conditionnement

- Sacs spéciaux avec protection contre l'humidité d'env. 10 et 25 kg

Domaine d'utilisation

GYPSONAMAF est utilisé pour coller des plaques de plâtre dans les conditions définies par le DTU 25.41.

Préparation du support

La surface doit être sèche, cohérente, propre, sans poussière, efflorescences salines, etc. Éliminer préalablement toutes traces d'huile, de graisse, de cire, etc.

Mise en œuvre

Verser le produit dans un récipient contenant de l'eau propre selon le rapport 64 à 66 % par rapport au poids de la poudre, laisser reposer quelques minutes, mélanger à l'aide d'un malaxeur mécanique jusqu'à obtention d'une pâte homogène et sans grumeaux, en prenant soin d'utiliser des récipients et des outils parfaitement propres. Laisser reposer la gâchée pendant 5 minutes environ avant l'application.

Le produit est appliqué à l'arrière des plaques de plâtre et des doublages par points et/ou fines bandes d'une largeur de 10 cm environ. La distance conseillée entre les points d'application de la colle est comprise entre 30 et 35 cm environ. Utiliser la gâchée dans les 90 minutes qui suivent son malaxage avec l'eau. Le début du durcissement, qui dans des conditions normales est d'environ 3 heures, dépend des conditions ambiantes et de la porosité du support. Les résidus de matériau durci dans les récipients et sur les ustensiles utilisés réduisent la durée d'utilisation.

Recommandations

- Produit pour usage professionnel.
- Le produit frais doit être protégé du gel et d'un séchage trop rapide. Normalement une température de +5 °C est conseillée comme valeur minimale pour l'application et pour un bon durcissement du produit.
- Ne pas appliquer par températures supérieures à +35 °C.
- Aérer les locaux après l'application jusqu'au séchage complet, en évitant les gros écarts de température dans les pièces.

Conservation

Conserver au sec pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date marquée sur l'emballage. Une fois le produit périmé, il doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



Qualité

GYPSONAF est soumis à un contrôle minutieux et constant dans nos laboratoires. Les matières premières utilisées sont rigoureusement sélectionnées et contrôlées.

Données techniques

Masse volumique du mortier durci	env. 1.000 kg/m ³
Eau de gâchage	64-66%
Granulométrie	< 0,2 mm
Épaisseur minimale	2 mm
Retrait	négligeable dans le cas d'applications dans des conditions normales
Temps de prise	env. 3 heures
Temps de travail	env. 90 minutes
Réaction au feu (EN 13501-1)	Classe A1
Résistance à l'arrachement	> 0,06 MPa
Conforme à la Norme EN 14496	

Les données fournies correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire ; ces valeurs peuvent être sensiblement modifiées par les conditions de mise en œuvre sur le chantier. L'utilisateur doit dans tous les cas vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des règles techniques en vigueur, en assumant toutes les responsabilités découlant de son utilisation. L'entreprise Fassa se réserve le droit d'apporter des modifications techniques sans aucun préavis.

Les spécifications techniques concernant l'utilisation des produits Fassa Bortolo dans le domaine structurel ou de la lutte contre l'incendie n'ont un caractère officiel que si elles sont fournies par les services «Assistance technique» et «Recherche, Développement et Système Qualité» de Fassa Bortolo. En cas de besoin, veuillez contacter le service d'assistance technique de référence pour votre pays : (IT: area.technica@fassabortolo.com, ES: asistencia.technica@fassabortolo.com, PT: assistencia.technica@fassabortolo.com, FR: bureau.technique@fassabortolo.fr, UK: technical.assistance@fassabortolo.com).

Il convient de rappeler que pour les produits susmentionnés, une évaluation par le professionnel en charge est nécessaire, conformément à la réglementation en vigueur.